



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 13 décembre 2022 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain

Absence :

Mme la conseillère Violaine Audet

Est également présente :

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

**INSCRIPTION
DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE**

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

22-12-309

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

Avant l'adoption du budget, le maire fait part aux citoyens du contexte budgétaire, des priorités du conseil ainsi que des faits saillants du budget 2023.

22-12-310

ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget d'opération de la Ville pour l'exercice financier 2023 ;

BUDGET 2023			
REVENUS		DÉPENSES	
Taxes	4 142 000 \$	Administration générale	1 351 964 \$
En-lieux de taxes	326 937 \$	Sécurité publique	350 277 \$
Transferts	1 350 675 \$	Travaux publics	2 226 370 \$
Services rendus et autres	1 190 784 \$	Hygiène du milieu	843 735 \$
Imposition de droits	87 500 \$	Santé et bien-être	44 600 \$
Amendes et pénalités	28 100 \$	Aménagement, urbanisme et développement économique	540 450 \$
Intérêts	47 000 \$	Loisirs, culture et vie communautaire	1 794 600 \$
Autres revenus	110 000 \$	Frais de financement	131 000 \$
TOTAL REVENUS (avant affectations)	7 282 996 \$	TOTAL DÉPENSES	7 282 996 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget d'opération 2023 tel que ci-haut détaillé.

22-12-311

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de planifier son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et ville*, le conseil doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour trois (3) exercices financiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le programme triennal en immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 tel que détaillé ci-bas :

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS				
	2023	2024	2025	TOTAL
Sécurité publique	-	50 000 \$	75 000 \$	125 000 \$
Travaux publics	140 500 \$	326 456 \$	247 150 \$	714 106 \$
Urbanisme et développement économique	71 000 \$	79 000 \$	-	150 000 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	255 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	355 000 \$
Technologies	46 090 \$	-	-	46 090 \$
TOTAL	512 590 \$	505 456 \$	372 150 \$	1 390 196 \$



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

FINANCEMENT 2023	
Surplus affecté	78 819 \$
Surplus non affecté reportés 2022	74 554 \$
Surplus non affecté immobilisations 2023	359 217 \$
TOTAL	512 590 \$

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 2 citoyens présents dans la salle, ainsi que 3 citoyens par vidéoconférence et les questions portent, notamment, sur le sujet suivant :

- Communiqué sur l'entente avec Chantiers Chibougamau

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

22-12-312

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

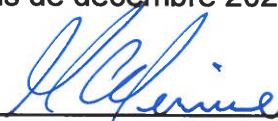
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

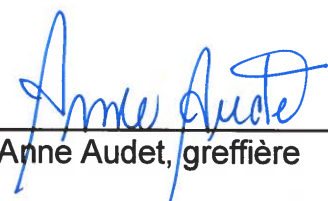
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 26.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-12-309 à 22-09-312 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 14^e jour du mois de décembre 2022.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière